

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 27 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 27 juin, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

23 juin 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, HEBERT Julien, LEBOURG Eric, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, REINE Alain et SANCIER Dominique

Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Absents excusés : Mesdames Sophie DUPUIS, Monique FORESTIER, Pascale MOKA, Isabelle RIDEL et Monsieur Mickaël QUIBEL

Présents : 10

Pouvoir de Mme DUPUIS à M. LETELLIER
Pouvoir de Mme FORESTIER à Mme LETELLIER
Pouvoir de Mme MOKA à M. HEBERT
Pouvoir de Mme RIDEL à Mme LEGOUEZ-DELANNOY

Votants : 14

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice CREIGNOU

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Information sur la détection d'éventuelles cavités souterraines sur le terrain du CCAS
3. Modification de la liste pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs
4. Proposition d'une nouvelle installation téléphonique pour les services communaux
5. Remplacement de la chaudière fuel de la mairie
6. Remplacement de Madame Anne-laure Lefrique pendant ses congés d'août
7. Mise à disposition d'une stagiaire à la directrice du centre de loisirs de juillet
8. Subvention exceptionnelle au Foyer Rural
9. Questions diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur Letellier rappelle les différentes formes d'hommage rendu par la mairie à Madame Yvonne Lebourg, inhumée le 24 juin : minutes de silence lors du conseil municipal du 20 juin 2014 et au Monument aux Morts le jour de la Saint Eloi, gerbe de fleurs, insertions dans les journaux. Il s'explique sur les termes employés dans l'insertion et en assume l'entière responsabilité.

- **Adoption du compte rendu de la séance précédente**

Monsieur le Maire rappelle les différents points du compte-rendu. Aucune remarque n'a été formulée par les conseillers.

Monsieur Letellier demande alors de passer au vote.

Le compte rendu est adopté **à l'unanimité**.

- **Information sur la détection d'éventuelles cavités souterraines sur le terrain du C.C.A.S.**

Monsieur le Maire expose que c'est Monsieur Grégory Lamarre du cabinet ALISE Environnement situé à Saint Jacques sur Darnétal qui est en charge du dossier.

Monsieur Letellier fait le point sur les différents indices de cavités à traiter :

- **cavité 131**, le décapage a été fait : pas de puits, pas de marnière, la zone délimitée est levée
- **cavité 56**, elle impacte le terrain mais elle a été en partie traitée. Habitat 76, propriétaire du terrain, assumera les frais des travaux restant à faire pour la neutraliser
- **cavité 130**, pas de décapage possible (habitation, jardin, chaussée), huit à dix forages sont prévus pour un coût de 1000 à 1500 euros par puits. Ces forages se situeront en limite de la propriété du C.C.A.S. en tenant compte de l'extension envisagée de l'atelier communal pour pouvoir bénéficier d'un permis de construire.
- **cavité 132**, Cette zone se situe dans la prairie cadastrée 0104 de Monsieur Alain Levasseur et une autorisation préalable sera nécessaire. Des forages sont prévus autour de ce point. En cas de cavité sur le terrain du C.C.A.S., celle-ci devra être comblée à la charge du C.C.A.S. Les frais occasionnés seront payés par la section d'investissement et le solde pourrait servir à restaurer voire agrandir le local technique communal. Si le cabinet ALISE trouve des cavités en dehors du terrain du C.C.A.S., les propriétaires concernés devront assumer le coût du remplissage.

- **Modification de la liste pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts directs**

Une erreur a été commise lors du choix des personnes extérieures, elles doivent payer des impôts directs sur la commune.

Monsieur Philippe Alexandre et Monsieur Michel Hébert sont proposés comme titulaires, Monsieur Olivier Beaucamp et Monsieur Gérard Delgove comme suppléants.

La modification de la délibération est adoptée **à l'unanimité**.

- **Proposition d'une nouvelle installation téléphonique pour les services communaux**

De nombreuses factures ORANGE totalisent un montant de 4500 à 5000 euros. ORANGE étant incapable de répondre aux souhaits de la commune, la mairie a fait appel à Coriolis qui a proposé un contrat de cinq ans qui correspond à notre demande pour une somme mensuelle de 244,05 H.T. comprenant la location d'un matériel fiable. La première année ne sera pas source d'économie car des aménagements de lignes sont à prévoir. Elles seront faites par ETT SERVICES : postes d'urgence dans la salle des 12 Etoiles et dans celle du Parvis, mise en réseau de l'ordinateur de la mairie avec le poste du SIVOS pour un accès à internet... pour un coût de 1 406 euros.

Le nouveau contrat téléphonique est adopté **à l'unanimité.**

- **Remplacement de la chaudière fuel de la mairie**

La chaudière fuel sera remplacée par une chaudière gaz à condensation.

La commission des travaux s'est réunie et a étudié deux devis, l'entreprise de Michel Leclerc propose un meilleur rapport qualité prix. Une autorisation sera demandée à Monsieur Byhet pour une autorisation d'accès à sa propriété et pour installer une alimentation aérienne plus économique qu'une tranchée dans la cour de l'école (1000 euros).

Le remplacement de la chaudière est adopté **à l'unanimité.**

- **Remplacement de Madame Anne-Laure Lefrique pendant ses congés d'août**

La Communauté de Communes Saône et Vienne met à disposition une secrétaire, Madame Tranchepain, pour les communes qui le souhaitent. Elle assurera le secrétariat les lundis 11, 18 et 25 Août de 17 à 19h et le vendredi 29 Août de 9 à 12h. Ce qui fait 9h, 8h au tarif normal et 1h au tarif heure supplémentaire.

Le remplacement de Madame Lefrique est adopté **à l'unanimité.**

- **Mise à disposition d'une stagiaire à la directrice du centre de loisirs de juillet**

Une jeune fille d'Ambrumesnil, qui doit valider son brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (B.A.F.A.) par un stage a proposé sa candidature. Elle a pris en charge le coût de cette formation et semble motivée pour participer comme stagiaire au centre de loisirs qui se déroulera sur notre commune du lundi 7 au vendredi 25 juillet 2014.

En fonction de son rapport de stage, le conseil municipal envisagera une indemnisation lors de sa prochaine réunion de conseil au mois de juillet.

- **Subvention exceptionnelle au Foyer Rural**

Une tonnelle a été achetée par le Foyer Rural pour le centre aéré. Le fournisseur n'acceptant pas le paiement par mandat administratif que lui offrait la mairie, c'est le Foyer Rural qui a effectué cet achat par un chèque de banque de 89,88 euros.

Pour rembourser l'association, une subvention de 89,88 euros est octroyée au Foyer Rural.

Cette décision est adoptée **à l'unanimité.**

- **Questions diverses**

- 1- Monsieur Letellier annonce que la fermeture d'une des classes du regroupement lui a été notifiée. En raison d'une diminution importante des effectifs, cette fermeture semble inévitable.
- 2- Madame Angélique Letellier demande si le portillon du terrain de sport peut rester ouvert pendant les vacances pour permettre aux jeunes de jouer au football. Monsieur Bodot se propose d'assurer l'ouverture et la fermeture quotidienne du portillon. En cas de dégradations les jeunes ne seront plus autorisés à jouer.
- 3- Monsieur Reine signale que le bassin de rétention, dans la descente sur Ribeuf, est plein de mauvaises herbes, de branches. Ces anomalies devront être signalées au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie.
- 4- Le chauffeur du car demande à ce que les branches soient élaguées sur le terrain en face la propriété de Monsieur Terrien. Après recherche, le propriétaire dudit terrain sera averti et dans l'obligation de procéder à un élagage.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h10, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.